

Publication par les entreprises multinationales d'informations financières pays par pays

COMMISSION EUROPÉENNE DIRECTION GÉNÉRALE DU MARCHÉ INTÉRIEUR ET DES SERVICES CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA PUBLICATION PAR LES ENTREPRISES MULTINATIONALES D'INFORMATIONS FINANCIÈRES PAR PAYS Avis juridique: Le présent document est un document de travail rédigé par la Direction générale du marché intérieur et des services de la Commission européenne à des fins de débat et de consultation; il ne prétend pas représenter la proposition formelle de la Commission ni préjuger de son contenu.. Veuillez noter que le questionnaire doit être complété en une seule fois. Il n'est pas possible de sauvegarder les commentaires et réponses déjà entrées et de les compléter ultérieurement. De plus, vous serez automatiquement déconnecté après 90 minutes d'inactivité. Si vous avez besoin de plus de temps pour compléter le questionnaire, nous vous recommandons de copier le questionnaire dans un document Word, que vous complétez, avant de copier-coller vos commentaires et réponses dans le questionnaire en ligne. Vous pouvez par ailleurs joindre un ou plusieurs documents (taille maximum 1MB). Nous vous recommandons de préparer ces documents à l'avance. INTRODUCTION Les services de la DG MARKT lancent une consultation publique pour recueillir les avis des personnes concernées sur la présentation par les entreprises multinationales d'informations financières pays par pays. Il s'agirait d'exiger de ces entreprises qu'elles incluent dans leurs états financiers annuels les informations financières[1] relatives à leurs activités dans les pays tiers[2]. Actuellement, les émetteurs de titres sur des marchés réglementés de l'UE[3] doivent publier un rapport financier annuel comportant, notamment, un rapport de gestion et des états financiers ayant fait l'objet d'un audit (article 4 de la directive 2004/109/CE)[4]. Lorsque l'émetteur doit établir des comptes consolidés, les états financiers ayant fait l'objet d'un audit comprennent des comptes consolidés établis conformément aux normes comptables internationales (règlement (CE) n° 1606/2002). Les normes comptables applicables n'imposent pas actuellement aux émetteurs de publier des informations financières pays par pays dans leurs comptes consolidés; les directives comptables leur imposent toutefois de déclarer leurs filiales et leurs participations dans des entités contrôlées conjointement ou associées[5]. En outre, les sociétés de capitaux non cotées dans l'UE (y compris les filiales de sociétés cotées) doivent faire enregistrer leurs comptes annuels auprès des registres du commerce, qui sont accessibles à toute personne intéressée[6]. Des obligations similaires existent dans de nombreux pays tiers. SOLUTIONS ENVISAGEABLES POUR UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE Ces dernières années, des voix se sont élevées pour demander que les grandes entreprises (cotées ou non) qui exercent des activités dans des pays tiers soient soumises à des obligations de transparence accrues en ce qui concerne ces activités. Certaines de ces demandes visent un secteur d'activité précis. Plus généralement, le 22 septembre 2010, la Commission a convenu, en accord avec le Parlement européen et dans le cadre de la négociation du nouveau train de mesures sur la surveillance financière, d'élaborer «une communication examinant la possibilité d'exiger de certains émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé et qui établissent des comptes consolidés, qu'ils fassent figurer dans leur rapport financier annuel des informations financières essentielles présentées pays par pays» De manière schématique, deux types d'obligations pourraient être envisagées dans ce contexte. 1) Une obligation générale faite aux entreprises multinationales de présenter des informations pays par pays Les principaux objectifs de cette obligation de publication seraient les suivants: a) aider les investisseurs à mieux évaluer les différentes activités nationales des entreprises multinationales; et b) améliorer la transparence des flux de capitaux, notamment afin de mieux faire respecter les règles fiscales. Des mesures ont été déjà prises en ce sens: La communication de la Commission intitulée «Fiscalité et développement - Coopérer avec les pays en développement afin d'encourager la bonne gouvernance dans le domaine fiscal» (COM(2010) 163 final) du 21 avril 2010 vise à accroître les synergies entre politique fiscale et politique de développement. Récemment, dans ses conclusions du 14 juin 2010, le Conseil Affaires étrangères a encouragé l'UE et les États membres à «étudier la possibilité d'une transmission d'informations pays par pays en tant que norme à l'intention des entreprises multinationales en encourageant l'OCDE à poursuivre ses travaux en la matière, y compris dans le cadre des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, de ses principes de gouvernement d'entreprise et de sa déclaration sur la probité, l'intégrité et la transparence dans la conduite des affaires et de la finance internationales. En outre, les États

membres devraient appuyer les consultations actuellement menées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB) concernant une obligation de fournir des informations pays par pays à l'intention du secteur des industries extractives, dans le cadre de la norme internationale d'information financière (IFRS) 6, et encourager l'IASB à accorder son attention à d'autres secteurs que celui des industries extractives»[7] 2) Des obligations de transparence spécifiques pour les entreprises exerçant des activités extractives (minerais, pétrole et gaz naturel)[8] dans des pays tiers. L'objectif premier de cette obligation de publication serait d'assurer une plus grande transparence des sommes versées par l'industrie extractive à des gouvernements de pays tiers. Dans ce contexte, on notera que la section 1504 du Dodd-Frank Act (adopté le 21 juillet 2010) impose à toutes les entreprises d'extraction (de minerais, de pétrole ou de gaz naturel) cotées sur des places boursières américaines de rendre publiques les sommes versées à des gouvernements, pays par pays[9]. Certaines entreprises basées dans l'UE et exerçant des activités extractives sont cotées aux États-Unis et devront donc se conformer à cette loi. En outre, l'IASB travaille actuellement à la définition d'une éventuelle exigence de publication par pays, qui pourrait être intégrée à une norme remplaçant la norme internationale d'information financière IFRS 6 pour l'industrie extractive. Une fois finalisée, cette norme deviendra probablement obligatoire dans l'UE à l'issue de la procédure habituelle d'adoption des normes prévue par la réglementation européenne. SUIVI DE LA CONSULTATION Les questions suivantes ont pour but de recueillir l'avis des parties concernées et de réunir des informations quantitatives et qualitatives sur l'impact, les coûts et les avantages d'une obligation d'information pays par pays. REMARQUE: Les contributions reçues et l'identité de leurs auteurs seront publiées sur Internet, sauf si ces derniers s'opposent à la publication de leurs données à caractère personnel au motif que cette publication porterait atteinte à leurs intérêts légitimes. Dans ce cas, leur contribution peut être publiée de façon anonyme. Si l'auteur s'oppose à cette publication anonyme, sa contribution ne sera ni publiée ni prise en considération. Important: Veuillez prendre connaissance de la déclaration de confidentialité spécifique [en] annexée au présent questionnaire, relative au traitement des données à caractère personnel et des contributions. [1] Les directives comptables imposent déjà aux émetteurs d'indiquer les filiales, et les participations dans des entités contrôlées conjointement ou associées, qu'ils possèdent dans d'autres pays. Il n'existe toutefois pas de consensus sur la question de savoir quelles autres données financières devraient éventuellement faire l'objet d'une publication par pays. Parmi ces informations pourraient figurer les résultats financiers obtenus pour chaque pays, ce qui inclurait les transactions intragroupe, le résultat avant impôt, la situation fiscale dans le pays, etc. [2] Un «pays tiers» est un État qui n'appartient ni à l'Union européenne ni à l'Espace économique européen (EEE). [3] Et de l'Espace économique européen. [4] Les émetteurs d'actions ou d'obligations admises à la négociation sur un marché réglementé de l'UE doivent aussi publier un rapport financier semestriel; les émetteurs d'actions doivent en outre publier des informations financières trimestrielles (soit un rapport trimestriel, soit une déclaration intermédiaire de la direction). Voir les articles 5 et 6 de la directive 2004/109/CE. [5] Articles 43, paragraphes 1 et 2, de la directive 78/660/CEE et article 34, paragraphe 2, de la directive 83/349/CEE. [6] Voir la première directive sur le droit des sociétés (directive 68/151), notamment son article premier, relatif aux types de sociétés soumises à cette obligation, et son article 2, qui institue l'obligation elle-même. [7] http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/FR/foraff/115146.pdf [8] Telles que définies par l'IASB dans son document de réflexion DP/2010/1 consacré aux activités extractives (avril 2010): «Exploration et découverte de gisements de minerais, de pétrole ou de gaz naturel, valorisation de ces sites et extraction du minerai, du pétrole ou du gaz naturel. Ces activités sont appelées activités extractives (ou activités en amont). Les minerais, le pétrole et le gaz naturel sont des ressources naturelles non renouvelables, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas être reconstituées dans leur état d'origine après extraction. Les minerais sont des matériaux naturels qui se trouvent dans ou sur l'écorce terrestre et qui comprennent les minerais métalliques (cuivre, or, argent, fer, nickel, plomb et zinc), d'autres minerais industriels (minerais et agrégats non métalliques), les gemmes, l'uranium et la matière organique fossile (charbon). Le pétrole et le gaz naturel, souvent désignés par le terme collectif d'hydrocarbures, peuvent tous deux être définis comme un mélange naturel composé d'hydrocarbures en phase gazeuse, liquide ou solide (sables ou schistes bitumineux).» (traduction ad hoc) [9] Plus précisément, elles doivent indiquer i) le type et le montant total des paiements de cette nature pour chaque projet d'extraction lié à l'exploitation commerciale de minerai, de pétrole ou de gaz naturel; et ii) le type et le montant total des paiements effectués en faveur de chaque gouvernement.

Informations générales

Veillez fournir les précisions suivantes.

Pour les besoins de la présente consultation, de quelle catégorie estimez-vous relever: **(obligatoire)**
(at most 1 answer)

- Préparateur
- Utilisateur
- Autorité publique
- Comptables et auditeurs
- Autres

Préparateur: **(obligatoire)**
(at most 1 answer)

- Entreprise (établissements financiers compris)
- Fédération d'entreprises
- Autre (préciser))

Si vous représentez une entreprise: est-elle cotée sur un marché réglementé? **(obligatoire)**
(at most 1 answer)

- Oui
- Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser dans quel(s) pays: **(obligatoire)**

Si vous représentez une entreprise: préparez-vous vos états financiers selon les normes IFRS? **(obligatoire)**

[\(at most 1 answer\)](#)

Oui

Non

Avez-vous des investissements dans des pays tiers? **(obligatoire)**

[\(at most 1 answer\)](#)

Oui

Non

Autre (préciser) **(obligatoire)**

Utilisateur: **(obligatoire)**

(at most 1 answer)

- Établissement financier
- Analyste
- Investisseur/organisme d'investissement
- ONG
- Association de parties concernées
- Particulier
- Autre (préciser)

Autre (préciser) (obligatoire)

Comptables et auditeurs: **(obligatoire)**

(at most 1 answer)

- Cabinet comptable ou d'audit
- Association de comptables ou d'auditeurs

Autres (veuillez préciser) **(obligatoire)**

Nom de votre organisation ou entreprise: **(obligatoire)**

Pays d'établissement de votre organisation ou entreprise: **(obligatoire)**
(at most 1 answer)

- AT - Österreich
- BE - Belgique / België
- BG - България
- CS - Česká republika
- CY - Κύπρος
- DE - Deutschland
- DK - Danmark
- EE - Eesti
- EL - Ελλάδα
- ES - España
- FI - Suomi
- FR - France
- HU - Magyarország

- IE - Ireland
- IT - Italia
- LT - Lietuva
- LU - Luxembourg
- LV - Latvija
- MT - Malta
- NL - Nederland
- PL - Polska
- PT - Portugal
- RO - România
- SK - Slovensko
- SL - Slovenija
- SV - Sverige
- UK - United Kingdom
- UE - organisation paneuropéenne
- Autre (préciser)

Autre (préciser) **(obligatoire)**

Nom et siège de l'entreprise mère: [\(facultative\)](#)

Coordonnées [\(facultative\)](#)

adresse électronique **(obligatoire)**

Description succincte de l'activité générale de votre organisation ou de votre entreprise: **(facultative)**

Votre organisation est-elle inscrite au registre des représentants d'intérêts? Si votre organisation n'est pas inscrite à ce registre, vous avez la possibilité, avant d'envoyer votre contribution, de l'y inscrire grâce au lien suivant:<https://webgate.ec.europa.eu/transparency/regrin/welcome.do?locale=fr#fr> Les réponses des organisations non inscrites seront publiées séparément. **(obligatoire)**

(at most 1 answer)

Oui

Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser l'adresse de l'organisation et son numéro d'inscription au registre des représentants d'intérêts **(obligatoire)**

La Commission peut-elle prendre contact avec vous si elle a besoin de précisions sur les informations que vous communiquez? **(obligatoire)**

(at most 1 answer)

Oui

Non

Publication: Vous opposez-vous à la publication de vos données personnelles au motif qu'elle porterait atteinte à vos intérêts légitimes? **(facultative)**

Je m'y oppose

Questionnaire

1. Serait-il utile que l'UE ait des règles communes sur l'obligation de publier des informations financières pays par pays[10]? [10] Les directives comptables imposent déjà aux émetteurs d'indiquer les filiales, et les participations dans des entités contrôlées conjointement ou associées, qu'ils possèdent dans d'autres pays. Il n'existe toutefois pas de consensus sur la question de savoir quelles autres données financières devraient éventuellement faire l'objet d'une publication par pays. Parmi ces informations pourraient figurer les résultats financiers obtenus pour chaque pays, ce qui inclurait les transactions intragroupe, le résultat avant impôt, la situation fiscale dans le pays, etc. **(obligatoire)**

(at most 1 answer)

- Oui
- Non
- Sans opinion

Veuillez expliciter votre réponse. Veuillez tenir compte dans votre réponse des aspects suivants: i) les obligations d'information existantes (telles que la publication de comptes par les filiales de multinationales dans les pays tiers concernés) constituent-elles un gage de transparence suffisant? ii) est-il possible de ne communiquer ces informations qu'aux pouvoirs publics (qui pourraient les consolider par pays avant de les publier)? iii) comment cette obligation de transparence s'inscrit-elle dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises? iv) quelles seraient les conséquences négatives éventuelles pour l'économie de l'UE (impact sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique dans l'UE, désavantage concurrentiel pour les entreprises de l'UE, qui risquent de divulguer des informations commercialement sensibles, augmentation des coûts d'élaboration de l'information financière)? et v) quels effets positifs/négatifs des exigences de transparence plus strictes pourraient-elles avoir sur le gouvernement d'entreprise? **(facultative)**

(maximum 10000 characters)

2. La publication par les entreprises multinationales d'informations financières pays par pays serait-elle utile aux investisseurs de l'entreprise concernée? **(obligatoire)**

(at most 1 answer)

- Oui
- Non
- Sans opinion

Veillez expliciter votre réponse. Veillez tenir compte dans votre réponse des aspects suivants: i) la publication d'informations financières pays par pays permettrait-elle de détecter certains risques inhérents aux activités des entreprises multinationales? et ii) des exigences de transparence plus strictes pourraient-elles avoir des effets positifs/négatifs sur le gouvernement d'entreprise? Dans l'affirmative, veuillez préciser quel type d'informations financières serait utile (transactions intragroupe, chiffre d'affaires, résultat avant impôt, charge d'impôt par pays, etc.) et à quelle fin, et en quoi cette publication pourrait être utile aux investisseurs. Estimez-vous nécessaire de demander des informations supplémentaires spécifiques aux entreprises de certains secteurs (services financiers, industrie extractive ou autres)? **(facultative)**

(maximum 10000 characters)

3. La publication par les entreprises multinationales d'informations financières par pays contribuerait-elle à l'amélioration de la gouvernance fiscale au niveau mondial? **(obligatoire)**

(at most 1 answer)

- Oui
- Non
- Sans opinion

Veillez expliquer quel type d'informations financières serait utile dans cette optique (transactions intragroupe, chiffre d'affaires, résultat avant impôt, charge d'impôt par pays, etc.), et en quoi cette publication pourrait servir cet objectif. **(facultative)**

(maximum 10000 characters)

4. La publication par les entreprises multinationales exerçant des activités d'extraction (de minerai, de pétrole, de gaz naturel, etc.)^[11] d'informations financières par pays contribuerait-elle à responsabiliser les acteurs et à améliorer la gouvernance dans les pays tiers riches en ressources naturelles ? ^[11] Telles que définies par l'IASB dans son document de réflexion DP/2010/1 consacré aux activités extractives (avril 2010): «Exploration et découverte de gisements de minerai, de pétrole ou de gaz naturel, valorisation de ces sites et extraction du minerai, du pétrole ou du gaz naturel. Ces activités sont appelées activités extractives (ou activités en amont). Les minerais, le pétrole et le gaz naturel sont des ressources naturelles non renouvelables, c'est-à-dire qu'une fois extraites, elles ne se reconstituent pas. Les minerais sont des matériaux naturels qui se trouvent dans ou sur l'écorce terrestre et qui comprennent les minerais métalliques (cuivre, or, argent, fer, nickel, plomb et zinc), d'autres minerais industriels (minerais et agrégats non métalliques), les gemmes, l'uranium et la matière organique fossile (charbon). Le pétrole et le gaz naturel, souvent désignés par le terme collectif d'hydrocarbures, peuvent tous deux être définis comme un mélange naturel composé d'hydrocarbures en phase gazeuse, liquide ou solide (sables ou schistes bitumineux).» (traduction ad hoc) **(obligatoire)**

(at most 1 answer)

- Oui
- Non
- Sans opinion

Veillez expliquer quel type d'informations financières serait utile dans cette optique (transactions intragroupe, chiffre d'affaires, résultat avant impôt, charge d'impôt par pays, etc.), et en quoi cette publication pourrait servir cet objectif. **(facultative)**

(maximum 10000 characters)

5. Serait-il utile que les entreprises multinationales présentent leurs informations financières pays par pays suivant des normes ou un format prédéterminés? **(obligatoire)**

[\(at most 1 answer\)](#)

- Oui
- Non
- Sans opinion

Veillez expliciter votre réponse. En l'absence de normes comptables internationales en la matière, veuillez tenir compte dans votre réponse des aspects suivants: i) comment cet objectif pourrait-il être atteint (par une publication dans le rapport de gestion annuel, par exemple)? ii) à quel niveau les données doivent-elles être comparables (au niveau de la multinationale elle-même, dans l'intérêt des investisseurs, au niveau du pays, dans l'intérêt des autres parties intéressées, ou à un autre niveau)? iii) qui, de l'IASB, de l'AEMF ou de l'OCDE, pourrait définir un tel format commun et quel serait l'avantage de ces deux derniers organismes par rapport à l'IASB? **(facultative)**

[\(maximum 10000 characters\)](#)

6. Si la publication d'informations pays par pays était jugée utile, quel type d'entreprises multinationales serait-il le plus pertinent de cibler? **(obligatoire)**

(at most 1 answer)

- Tous les émetteurs d'actions sur des marchés réglementés de l'UE
- Uniquement les émetteurs d'actions sur des marchés réglementés de l'UE qui remplissent un ou plusieurs des critères suivants (plusieurs choix possibles):
- Autre (préciser).
- Aucune de ces catégories (publication inutile)

Uniquement les émetteurs d'actions sur des marchés réglementés de l'UE qui remplissent un ou plusieurs des critères suivants (plusieurs choix possibles): **(obligatoire)**

(at least 1 answers)

- Grandes entreprises [veuillez indiquer un seuil de capital social ou de chiffre d'affaires]
- Entreprises exerçant des activités extractives
- Entreprises relevant d'un autre secteur d'activité important pour les pays tiers [veuillez préciser le secteur]
- Entreprises multinationales dont les activités dans des pays tiers constituent une source de revenus importante [veuillez indiquer un seuil ou un pourcentage]
- Autre (préciser).

Grandes entreprises [veuillez indiquer un seuil de capital social ou de chiffre d'affaires] **(facultative)**

Entreprises relevant d'un autre secteur d'activité important pour les pays tiers [veuillez préciser le secteur] **(facultative)**

Entreprises multinationales dont les activités dans des pays tiers constituent une source de revenus importante [veuillez indiquer un seuil ou un pourcentage] **(facultative)**

Autre (préciser). **(obligatoire)**
(maximum 10000 characters)

Autre (préciser). **(obligatoire)**
(maximum 10000 characters)

Si la publication d'informations pays par pays était jugée utile, quel type d'entreprises multinationales serait-il le plus pertinent de cibler? Veuillez expliciter votre réponse. Veuillez tenir compte dans votre réponse des aspects suivants: i) les avantages liés à une obligation de publication par toutes les entreprises; ii) le coût du respect de cette obligation; iii) l'ampleur des activités de l'entreprise dans les pays tiers (si ces activités sont limitées, la publication d'informations financières peut nuire à la position de l'entreprise sur le marché); et iv) les conséquences éventuelles d'une telle mesure pour la compétitivité des marchés de capitaux de l'UE. **(facultative)**

(maximum 10000 characters)

7. Veuillez donner une estimation du coût de l'imposition d'obligations de publication par pays. **(facultative)**

(maximum 10000 characters)

8. Veuillez formuler ci-après les observations que vous n'auriez pas pu faire dans le cadre des rubriques précédentes. **(facultative)**
(maximum 10000 characters)

9. Si vous souhaitez nous transmettre des documents, veuillez les insérer ici [système IPM]
(facultatif). **(facultative)**

Je joins des documents

Liens utiles

Financial Reporting webpage: http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/index_de.htm
Company Law & Corporate Governance
webpage: http://ec.europa.eu/internal_market/company/index_de.htm